

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 19 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 23 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamations... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Juin 1880.

Chronique générale.

Le cabinet se préoccupe des moyens à prendre pour l'application des décrets du 29 mars. Tous les documents relatifs aux congrégations, communautés, instituts religieux, non autorisés, sont arrivés au ministère de l'intérieur. Il résulte des rapports préfectoraux qu'aucune demande de reconnaissance légale ne leur a été adressée.

Il est faux que le gouvernement ait fait faire des offres à certaines communautés, pour les reconnaître, le ministère est scrupuleusement resté à l'écart de toute sollicitation. Il a été décidé que, deux ou trois jours avant l'expiration des délais, un avis officiel, émanant du ministère, serait transmis à chaque communauté par l'intermédiaire des préfets, les engageant à se soumettre aux prescriptions de la loi.

Faute de réponse, une sommation sera faite le 30 juin, et le 4^{er} juillet l'ordre d'évacuation sera devenu exécutoire. Toutefois, le cabinet serait disposé à accorder un délai restreint, pour faciliter le départ des délinquants. Il résulte des rapports qu'un grand nombre de congréganistes hommes et femmes ont déjà quitté leurs communautés en vertu de congés.

Nous croyons savoir que M. Antoine Proust, qui depuis longtemps s'occupe des choses du ministère des affaires étrangères, surtout comme rapporteur de ce département, et qui avait refusé le poste de ministre à Bruxelles, qui lui avait été offert avant qu'on eût pensé à M. John Lemoine, est désigné pour l'ambassade de Berne, en remplacement de M. Challemel-Lacour, envoyé à Rome.

On sait que beaucoup de congréga-

tions non autorisées habitent en France des établissements appartenant à des communes.

Comme ce sont les conseils municipaux eux-mêmes qui ont fait venir ces congrégations et les ont installées à leurs frais dans les bâtiments communaux, et que dans toutes ces localités les conseils municipaux actuels se sont montrés très-inquiets sur le sort de ces congrégations qui rendent de grands services, le ministre de l'intérieur a chargé les préfets d'interroger ces conseils municipaux pour connaître leur intention et savoir s'ils entendaient respecter les décisions de leurs prédécesseurs.

En cas de réponse affirmative, les préfets devront se contenter de fermer tout simplement les maisons d'enseignement sans inquiéter en rien les congréganistes dans la jouissance des bâtiments qu'ils occupent.

Il y a déjà plus de deux semaines que l'ambassadeur de France près le Saint-Siège a cessé toute démarche en vue d'obtenir du Vatican une transaction quelconque relativement aux décrets du 29 mars.

En l'état, M. Desprez a demandé un congé qui sera même assez long. Le départ de notre ambassadeur près le Saint-Père, à l'approche de la mise à exécution des décrets du 29 mars, est considéré dans le monde politique comme une rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège.

Trente députés de la gauche, au nombre desquels se trouve M. Laisant, ont déposé un amendement au budget des affaires étrangères demandant la suppression des crédits affectés à l'ambassade auprès du Saint-Siège et au traitement d'un auditeur de rote à Rome.

M. Deuzy, député du Pas-de-Calais, et M. Baihaut, député de la Haute-Saône, ont eu, il y a deux jours, avec M. Gambetta, une entrevue pour lui demander la mise à l'ordre du jour de la discussion des comptes de la guerre de 1870. Cette mise à l'ordre du jour aura lieu prochainement. Dans le cas où, par diversion, les bona-

partistes attaquaient les hommes qui ont pris le pouvoir au 4 Septembre, M. Gambetta, dit la France, descendrait du fauteuil de la présidence et prendrait part à la discussion.

Le prince Napoléon, après avoir lu le discours prononcé le dimanche 30 mai à Tours par M. Pascal, a adressé à ce dernier une lettre dans laquelle il lui témoigne la satisfaction que lui a causé « son discours, » vrai dans le fond, beau dans la forme ; il faut le répandre, ajoute le prince, car il y a plaisir à être ainsi compris et défendu.

M. Lajeune-Villars, après avoir écrit une lettre à M. Lepelletier, du Mot d'Ordre, pour lui donner le démenti le plus formel sur la véracité et l'authenticité de son procès-verbal sur la provocation du fils Rochefort, a envoyé ses deux témoins à M. Lepelletier : MM. Dariste et d'Ornano, députés.

Toujours des duels ! Un jury d'honneur composé de MM. Perin et Mitchell, députés, devait désigner à qui appartenait le choix des armes dans le duel entre M. Lannau, député bonapartiste de la Dordogne, et son concurrent M. Simon, républicain.

On nous écrit de Châteaudun, dit le Gaulois, qu'un instituteur laïque, père de sept enfants, vient d'être arrêté sous l'inculpation de nombreux attentats à la morale... puérile.

S'il s'agissait d'un congréganiste quelconque, quel beau vacarme dans les feuilles républicaines !

On a ouvert dans la paroisse Notre-Dame-des-Champs, à Paris, ainsi que dans les autres paroisses, une souscription pour alimenter la caisse des écoles libres. Croirait-on que M. Littré, le républicain déclaré, la chef de l'école positiviste, figure sur cette liste pour la somme de deux cents francs. Le fait est parfaitement exact et nous sommes en mesure de le garantir. M^{lle} Littré a également souscrit, mais pour une somme moins forte. Nul n'ignore, d'ailleurs, que la femme et la fille de l'académicien sont fort pieuses.

Le général Chanzy a été reçu hier en audience de congé par le Président de la République ; puis notre ambassadeur à Saint-Petersbourg a quitté Paris pour aller assister aux funérailles de l'Impératrice de Russie.

Les journaux de Paris donnent les meilleures nouvelles de M. Henri Rochefort. Samedi, le blessé a pu se lever quelques instants.

On annonçait avant-hier soir que le marquis de Noailles, pour des raisons toutes personnelles, aurait décliné les offres qui lui ont été faites pour aller remplacer M. Léon Say à Londres. Néanmoins, les négociations continuent de la part de M. de Freycinet.

Trois maires ou adjoints de la Gironde ont cru pouvoir, en toute liberté de conscience, assister ou permettre à leur fils d'assister à un service funèbre célébré pour le repos de l'âme de Napoléon III. Convaincus d'avoir entendu, soit personnellement, soit par procuration, une messe factieuse, ils sont frappés d'une suspension indéfinie. Ils envoient leur démission au sous-préfet de la Réole ; on leur fait observer qu'étant suspendus, il n'ont pas le droit de se démettre. — En ce cas, révoquez-nous ! s'écrient les trois coupables. — Nous nous en gardons bien, répond l'administration, vous serez maires malgré vous.

Interpellé à ce sujet par M. Robert Mitchell, M. Constans s'est tranquillement réfugié derrière une loi d'Empire, la loi du 5 mai 1855. Puis il a expliqué, avec cet éclat d'éloquence et cette profonde logique qui le caractérisent : 1^o que l'on n'a pas voulu révoquer les maires de peur de les rendre inéligibles ; 2^o que l'on n'a pas voulu « accepter leur démission parce qu'ils ne sont plus maires et que, n'étant plus maires, ils n'ont pas le droit de démissionner ».

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Je laissai Néréisse et sa belle-sœur s'étudier, et je retournai dans notre tente.

Elle était en grand émoi.

Le menu du déjeuner ne se composait pas de mets français comme celui de la veille, mais de mouton rôti au safran, de kouscoussou, de galettes d'orge, de poulets à l'angélique, de pâtisseries indigènes, enfin, du nec plus ultra de la cuisine arabe.

Servies sur le tapis, ces demoiselles, papillonnant autour, se lamentaient à qui mieux mieux.

— Où sont les chaises ? demandait Kate.

— Les chaises, disait Millia, c'est un luxe dont nous devons nous passer ; asseyez-vous sur les coussins.

— C'est incommode.

— Je n'en disconviens pas, mais à la guerre comme à la guerre.

— Est-ce que nous sommes en guerre ?

— Avec la civilisation, oui, dis-je en m'asseyant à la turque.

— Je ne vois ni cuillères, ni fourchettes, se

récria Millia dépitée.

— Ma chère, elles brillent, ainsi que la table, par leur absence ; adoptons l'argenterie d'Adam, quand il était locataire du paradis terrestre.

— Hélène, vous riez de tout ! fit Jane Kinstone.

— Faut-il égaler Jérémie ? que je pleure sur le déluge et les ruines de Carthage... — Vos mains sont-elles sales...

— Elles sont propres. Néanmoins...

— Faites attention, Charlotte, votre robe frôle les saucées... Aïe... Millia, étourdie, vous mettez le pied... à... juste...

Les lamentations se transposèrent de deux tons dans les registres sur-aigus.

— Comment faire ? cria le chœur.

— Mesdemoiselles, il est curieux de nous examiner, repris-je malicieusement. Sans nous en apercevoir, nous avons la pose du renard devant les raisins. Votre mouton serait-il vert ?

— Il est d'un rouge sanglant, observa l'Allemande, peu au courant des finesses gauloises.

— Et mal cuit, gémit Rebecca.

— Et safrané, pleura Volza.

Il y eut une méditation, durant laquelle le mouton décrié se refroidissait.

— Une idée, mesdemoiselle, dis-je emphatiquement ; figurez-vous que nous sommes des filles du désert, des enfants des sables, et employons leur système, celui de Judas : portons héroïquement la

main au plat !...

J'étais superbe de théorie, mais de pratique... je me gardais d'avancer la main.

— Bah ! dit Besty Kinstone, au fait, nous n'en mourrons pas.

Et elle prit un morceau de rôti avec sa fourchette naturelle.

L'exemple donné, chacune l'imita, excepté moi.

Je suis de ces personnes qui jugent des mets à l'apparence et vous affirmiez illogiquement qu'ils sont détestables sans y avoir goûté. Cependant j'avais faim, l'odeur excitait mon appétit. J'interrogeai Volza, ma voisine, qui mordait à belles dents sa viande au safran.

— Est-ce bon ? demandai-je.

— Pas mauvais, dit-elle.

— Est-ce mauvais ? redemandai-je à mon autre voisine, l'Allemande, qui grignotait le sien sans façon.

— C'est assez bon.

Les Russes et les Allemands ont en goûts culinaires de si déplorables certificats, — la chandelle et la choucroûte les ayant mal notés par devant Brillat-Savarin, que je me méfiais de leurs renseignements. — Mais j'avais faim, mon estomac criait famine, je ne pus étouffer le 93 de mon appétit. Je mangeai du mouton ; je le trouvai bon, très-bon même.

Notre déjeuner était avancé, lorsque les esclaves

de Mohamed entrèrent chargés de lourds paniers ; ils desservirent kouscoussou, galettes et moutons, qui ne nous étaient pas, nous dirent-ils, destinés. A la place, ils couvrirent les tapis d'aliments français, apportés exprès pour nous d'Alger, et, pourvues de fourchettes, nous achevâmes notre repas. Ensuite nous nous occupâmes de nos toilettes ; les femmes de chambre nous habillèrent, et nous étions prêtes quand Néréisse, qui s'était parée dans la tente de Zista, vint nous prendre.

Sa vue nous cloua d'admiration. Elle étincelait de pierreries. De ses babouches au croissant qui lui couronnait le front, ruisselait une rivière de diamants. Le manteau bleu, aux agrafes d'or, que les femmes arabes portent aux solennités, semblait posé sur une flamme électrique. Sous ce costume, sa royale beauté défiait les merveilles des mille et une nuits, et nos mines allongées constatait le triomphe du luxe oriental sur le luxe européen et l'écrasante défaite de ce dernier. Nous rayonnions de misères près de Néréisse, car comment lutter avec des soies brochées de Lyon, contre des étoffes lamées d'or et des babouches dont une seule eût payé une demi-douzaine de duchés allemands, le val d'Andore et Monaco ? Écrasées par la concurrence, nous dûmes, ces dames aussi, — même l'aristocratique madame de Céméran, — baisser pavillon, et renoncer à rivaliser avec les filles du Caïd. Nous étions bel et bien vaincues, au fond un

Ce merveilleux raisonnement a mis la droite en gaieté; les applaudissements ironiques et les éclats de rires de la minorité ont accompagné le judicieux M. Constans jusqu'au banc ministériel; mais la gauche, elle, n'avait point envie de rire; morne, navrée, humiliée, elle semblait se dire: Quel dommage que nous ayons renvoyé M. Lepère! Comparé à M. Constans, M. Lepère était un ministre de génie.

Les actes de violence commis le dimanche 30 mai à Meaux contre les séminaristes avaient le même jour leur pendant à Marseille, et ici ce sont de jeunes apprentis et des ouvriers qui en sont victimes. En Brie, les acteurs de ces scènes de désordre et d'intolérance sont des jeunes gens appelés de par la loi à être les défenseurs de la patrie; en Provence, les rôles sont remplis par des enfants qui peuplent les écoles laïques. Voici du reste les faits que l'on signale:

L'Œuvre des jeunes apprentis et ouvriers faisait sa procession dans la cour de l'établissement. Bientôt des gamins apparurent sur les toits et à quelques fenêtres des maisons voisines, criant, sifflant et insultant. Peu après, d'autres escaladèrent les murs mêmes de l'Œuvre. Enfin, des pierres furent lancées sur la procession, et un prêtre en chape, placé près du dais, fut atteint à la tête par un caillou qui l'ensanglanta et l'obligea à quitter la procession.

On peut juger par ces stupides folies de l'avenir que les nouvelles couches nous réservent.

On écrit de Limoges:

« Nous avons eu, dimanche, un très-bel exemple de fermeté: nos bouchers, qui ont ici leur cachet tout spécial, sont dans l'usage de faire pour leur saint patron une procession au cours de laquelle ils portent les reliques de saint Aurélien; ils vont aussi dans toutes les paroisses de la ville.

Notre maire, qui veut être député, a défendu les processions; mais on ne vient pas à bout des bouchers comme de bien d'autres: ils ont tenu à leurs usages. On a mis toute la police en mouvement. Les bouchers ont tenu bon. Seulement, dans la crainte de livrer les reliques de leur patron aux insultes des libres-penseurs qui avaient encombré leur quartier, ils sont seulement sortis quatre par quatre, avec un prêtre en costume de ville, et sont allés chanter devant Saint-Martial, puis devant Saint-Pierre, avec un entrain qu'ils n'avaient jamais eu.

Le soir arrivé, ils ont fait des illuminations, lancé force fusées, etc., etc., choses qui n'avaient jamais été faites; et il y a eu aussi office et bénédiction dans leur chapelle. La foule était si grande, qu'il a fallu donner le salut à la porte même, afin que toute la population réunie pût y assister. Ils sont furieux contre le maire et la R. F. Cette lutte a ranimé leur foi. Tous les hommes énergiques de Limoges sont très-fiers de la corporation des bouchers. »

peu vexées. Camille laissa voir. D'un air boudeur, elle dit:

— Néréisse, on peut dire de toi, habillée ainsi, que tu vaux ton pesant d'or.

— Il n'est pas nécessaire qu'elle représente une mine de Golconde, éclairée à giorno, pour valoir son pesant d'or, repartis-je avec une nuance d'aigreur, voyant Néréisse attristée de ces railleries, et ce que nous avons de mieux à faire est d'accepter de bonne grâce notre défaite, sans revanche possible.

Hommes, femmes, enfants, étaient admis pour la circonstance exceptionnelle du mariage dans la tente de Zista que l'on exhibait, comme une pièce curieuse au public, ou du moins sa statue, car son kaïck lui voilait les traits. Tout le temps de l'exhibition, la musique nous corna des airs que Rossini n'a jamais composés; force compliments s'échangeaient, les cadeaux s'offraient, les matrones énuméraient les qualités et les talents qu'avait ou devait posséder la fiancée. Le brouhaha était général.

Sur une injonction de Meckeleck, un peu de calme s'établit.

Le notaire, le *chaldé* de la tribu, lut un grimoire, le contrat. Le mari payait sa femme, la femme était vendue au mari. Les époux signèrent cet acte de

Etranger.

RUSSIE. — L'impératrice de Russie, Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie, dont nous avons annoncé la mort, était la fille du grand-duc de Hesse Louis II.

Née le 8 août 1824, elle avait épousé, le 21 avril 1844, le grand-duc héritier de Russie, Alexandre, fils aîné de l'empereur Nicolas, auquel il succéda le 2 mars 1855.

De ce mariage sont nés sept enfants; le premier grand-duc héritier, mort à Nice en 1865, le grand-duc héritier actuel, les grands-ducs Vladimir, Alexis, Serge et Paul et la grande-duchesse Marie.

L'impératrice de Russie, d'une grande beauté et d'une intelligence remarquable, était fort aimée à la cour et dans toute la nation russe. Le Nord dit qu'elle « représentait sur le trône de Russie l'esprit de charité et de bienfaisance, et que sa perte, qui porte un nouveau coup au cœur déjà si éprouvé de l'empereur, sera vivement ressentie dans tout le vaste empire sur lequel s'étendaient sa sollicitude et son amour ». La Russie lui doit en effet un grand nombre d'établissements charitables et de maisons d'éducation dont elle s'occupait avec un soin constant, et qui lui méritent la reconnaissance du peuple russe.

Elle s'est éteinte doucement, sans agonie, dans les bras de l'empereur désolé, qui lui a fermé les yeux, et ne l'a pas quittée jusqu'au dernier moment.

Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Elections législatives du 6 juin.

Brest, 7 mai, 9 h. 15 m., matin.

M^r Freppel, évêque d'Angers, est élu par 8,703 voix, contre M. Claizot, candidat républicain, qui en a obtenu 4,180.

Lyon, 7 mai, 7 heures, matin.

M. Ballue, candidat opportuniste, a été élu par 8,300 voix, contre M. Blanqui, candidat radical, qui en a obtenu 5,900.

Dans la première circonscription du Morbihan (Lorient), il y a ballottage.

M. le Maire de Saumur doit être convaincu désormais que son arrêté contre les processions ne répond nullement aux vœux de ses administrés et qu'il les froisse sous tous les rapports, dans leurs sentiments religieux et aussi dans leurs intérêts.

Il y aurait tous les jours occasion de manifester contre cette décision arbitraire, nous

croyons vraiment que, tous les jours, la population entière de Saumur se lèverait et protesterait ainsi contre cet attentat à sa foi et à sa liberté. Hier encore, tout Saumur était sur pied pour aller rendre visite au Saint-Sacrement à l'église Saint-Nicolas et à Notre-Dame de la Visitation. Comme toujours, ces deux églises ont été bien insuffisantes pour contenir la foule des pèlerins qui auraient voulu pénétrer sous leurs voûtes; mais l'envahissement de la voie publique donnait d'autant plus de signification à cette protestation. Malgré la pluie qui est survenue au moment de la bénédiction, et qui aurait pu dissiper des manifestants un peu tièdes, tous ont conservé leur ardeur et ont traversé le pont sous une pluie froide et abondante.

Un incident bien significatif s'est produit en Fenet.

Dès dimanche matin, des ouvriers ont dressé dans une cour privée, en vue de la rue, vis-à-vis un grand portail, un reposoir auquel rien n'a manqué: flambeaux, fleurs, tapis et guirlandes, tout était heureusement disposé. Le soir, vers 4 heures, plusieurs femmes, à la tête ardente, ont réuni plus de 450 enfants: petits garçons parés de leurs plus beaux effets et petites filles revêtues de robes de dimanche et la tête ceinte de couronnes; elles leur ont distribué des bannières qui n'avaient pas vu le jour depuis deux années, les ont placés sur deux rangs et ont parcouru toute la rue de Fenet en chantant, avec âme et une foi sincère, des cantiques à la Sainte Vierge, au Sacré-Cœur, etc. Les témoins de cette manifestation, essentiellement populaire, se sont mêlés aux chants et ont applaudi des gestes et de la voix. Cette troupe est entrée à Notre-Dame des Artilleurs, et sous ces voûtes sacrées a entonné de nouveau avec le plus profond respect un cantique à la Sainte-Vierge tout à fait de circonstance; qu'on en juge par ce refrain:

Notre-Dame de la Victoire
De l'Enfer triomphe en ce jour.
Etc.

Au retour, les *processionnistes* sont revenus auprès de leur reposoir et y sont restés jusqu'à la nuit, se livrant aux chants religieux interrompus par des élans non équivoques contre l'arrêté qui interdit les processions.

Cette innocente manifestation n'a pas besoin de commentaires; elle fait honneur à toute la population de Fenet, et si notre misère, enfin mieux éclairée, rapportait son arrêté, nous le devrions un peu à la classe ouvrière qui a toujours, pour Notre-Dame des Artilleurs, la foi ardente des temps passés.

Théâtre de Saumur.

M. A. TETREL, du Châtelet, qui a pris la direction d'une troupe d'artistes parisiens appartenant à différents théâtres, et en tête de laquelle figure le nom de M^{lle} DUGUERET, nous écrit pour nous prier d'annoncer qu'il donnera jeudi prochain 10 juin, sur notre scène, une représentation de la pièce en vogue, le *Fils de Coralie*, de M. Albert Delpit,

jouée chaque soir au Gymnase, depuis plusieurs mois, avec un immense succès.

Le spectacle commencera par le *Tyran de Sicile*, comédie en un acte. Nous avons sous les yeux des journaux de Lille, Douai, Gand et Dunkerque; ils font le plus grand éloge de la pièce et des interprètes qui vont la représenter devant nous. D'ailleurs, lors de l'apparition du *Fils de Coralie* au Gymnase, la presse parisienne en a longuement parlé pour nous en faire connaître à nos lecteurs.

ANGERS.

Le *Patriote* a démenti samedi en ces termes les bruits qui ont couru au sujet de la démission de M. Guillon, maire d'Angers:

« M. le maire d'Angers nous a assuré que, dans les nombreux rapports qu'il a eus avec M. le préfet de Maine-et-Loire, il n'a jamais eu qu'à se louer de sa parfaite courtoisie, qu'il n'y a jamais eu entre eux le moindre désaccord et que jamais ils n'ont échangé un seul mot relativement aux élections. Ce que M. le maire a fait, il l'a fait librement, sans subir aucune influence, et il reste seul justiciable de l'opinion publique. »

Le compte rendu de l'Union de l'Ouest sur le Salon nous signale, parmi les artistes angevins qui ont exposé des portraits, le nom de M^{lle} Marthe Lachèse. C'est un nom trop bien connu de nos lecteurs et trop justement apprécié dans la littérature, pour que nous omettions de le relever. Nous avons déjà dit que M^{lle} Marthe Lachèse joignait à un talent sérieux d'écrivain, un autre talent non moins remarquable de peintre; la preuve en est dès maintenant établie, et nous ne craignons pas d'être indiscret, nous parlerions d'autres œuvres que le portrait exposé, œuvres que nous avons pu admirer; mais nous devons nous arrêter, n'étant pas suffisamment autorisé à le faire en ce moment, aussi cédon-nous volontiers la plume à l'honorable critique de l'Union de l'Ouest:

« Les artistes angevins, dit ce journal, ont exposé plusieurs portraits, dont quelques-uns sont tout à fait remarquables. En première ligne il faut placer celui de M. Dugueret, par M^{lle} Marthe Lachèse. Chose bizarre, même dans les portraits des grands peintres, l'attitude est simple et naturelle, aussi éloignée de la recherche et de la rigidité que de la laisser-aller. La physionomie, qui doit être fort ressemblante, est pleine d'expression et cependant sérieuse. Les qualités d'exécution ne sont pas moindres, et révèlent un véritable talent de peintre. C'est un des portraits les plus vrais et les meilleurs du Salon. »

TOURS.

Sous le titre: *Les découvertes en ? le Journal d'Indre-et-Loire* publiait samedi les lignes suivantes:

« Dernièrement, nous étions victimes

vente, et le marabout bénit l'union. Les invités conduisirent, après, les mariés à la tente nuptiale, et se rendirent processionnellement au festin.

Les noces de Gamache peuvent passer pour carême, comparées au fricol étalé sur la pelouse du bois de Mazafran. Nul ne se grisa, par la spéculieuse raison que l'on ne servit pas d'alcool au repas, mais les indigestions furent en faveur.

Il faut voir pour croire ce qu'un Arabe absorbe de nourriture à ces festins homériques.

La poudre repartit au coucher du soleil et une fête de nuit commença dans la plaine, belle salle de spectacle, incontestablement supérieures à nos boîtes théâtrales qui sont construites de façon à procurer de la pratique à Pluton, par l'entremise de l'air vicié que l'on respire dans ces temples de l'ar...lifice.

La lune, de service ce soir-là au firmament, remplaçait avec avantage le gaz et la bougie; l'appel des fauves, l'orchestre; les vertes forêts, les décors en papier peint du grand Opéra.

Au lever du rideau, un chœur de panthères rugit la marche de la caravane et l'ouverture de Lalla-Rouck. Puis des bohémiens arabes débütèrent par des exercices dits: *Hadra*. Dans ces exercices ils machaient du fer, avalaient des sabres, digéraient des clous, léchaient des charbons ardents, s'embrochaient, marchaient sur des œufs, que sais-je? tout ce qu'on exécute à la foire de

Saint-Cloud. Ils jouèrent aussi un jeu qui consiste à lancer un bâton comme un javelot, étant à cheval, et nous donnèrent ensuite une première représentation de la fantasia, — pièce de résistance des fêtes algériennes.

Après, parurent les almées, les fameuses almées, les bayadères arabes; elles étaient douze; chacune avait à la main un yatagan et un mouchoir à franges d'or; des flots de tulle et des guirlandes de fleurs et de feuillages entremêlés de sultanis d'or, composaient leur costume aérien, d'un effet gracieux, mais pas assez étoffé.

Une seule se présenta d'abord; elle se plaça au centre de nos groupes, escortée des musiciens, chercha quelqu'un des yeux, les fixa sur Néréisse assise à mes côtés, s'arrêta devant elle, planta son yatagan en terre, sur lequel elle croisa ses mains, et entonna un compliment hyperbolique, émaillé de métaphores.

Nous pensâmes qu'elle se trompait en s'adressant à Néréisse, qu'elle prenait pour la fiancée renfermée dans sa tente avec l'époux, et qui recevait les conseils des matrones sur ses nouveaux devoirs et les obligations du mariage; mais elle ne se trompait pas. Almée de la tribu des Ouled-Naïl du Sahara, El-Méram l'envoyait chanter à la fille de Mohamed sa chanson de fiancée, qu'un taleb avait composée exprès pour elle.

L'attention était délicate, autant que coûteuse,

— le poème, la musique et la chanteuse coûtaient deux cents duros (environ mille francs). — Je ne puis dire si Néréisse en fut charmée, elle ne donna aucun signe de contentement et tremblait comme la feuille; je crus même entendre un soupir expirer sur ses lèvres. L'intermède nous surprit non plus agréablement.

Ben-Messaoud, impassible dans sa gravité, permit, le compliment débité, qu'on dit la chanson.

(A suivre.)

AUGUSTA COURAY.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (mai 1880), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro de mai, les articles suivants:

Choix de professions par de jeunes filles des écoles de Paris; — Eglise de Sarcelles; — le Locataire des demoiselles Rocher (nouvelle); — Curieux; — Jean-Joseph Perraud; — Tolède; — la Rainette verte; — Crayon voltaïque; — un Dessin mystérieux; — etc.

Dessins de Giacomelli, Théron, Edouard Garnier, Gilbert, Freeman, Sellier, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

d'une agression nocturne. Attaquer, à six ou sept, un homme seul, à minuit, sur un pont désert, ce n'est pas un acte de bravoure; mais au moins le soin qu'on a pris de se cacher prouve qu'on a eu honte.

Hier, on était plus fier sur le quai des Terrasses-Saint-Julien.

Un pauvre Frère servait, de la communauté des Lazaristes, passait tranquillement, vers cinq heures de l'après-midi, sur le quai des Terrasses, lorsque quatre jeunes gens se précipitèrent sur lui en l'outrageant. L'un d'eux alla même jusqu'à lui donner un coup de pied là où nous le lui aurions rendu, si nous avions assisté à cette scène ignoble.

Quelques personnes intervinrent, mais ne servirent qu'à enfler l'orgueil de ces jeunes furieux. Il fallut que le pauvre Frère se sauvât pour se dérober aux coups de ses insulteurs.

La police n'a pas encore découvert nos agresseurs. Il lui sera difficile de ne pas découvrir ceux du Frère Lazariste, car l'un d'eux a été reconnu. — Jules Delahaye.

SAINT-MAIXENT.

Il y a quelques jours, le maire de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) a interdit les processions sur tout le territoire de cette commune.

Pour être tardive, l'interdiction édictée par le maire de Saint-Maixent contre le libre exercice du culte catholique n'en est pas moins curieuse. Ce fonctionnaire émérite n'a vu aucun inconvénient à ce que la procession de la Fête-Dieu se fit le dimanche 30, suivant l'usage traditionnel, sur tout le territoire de sa commune. Mais tout à coup il s'est ravisé, et a pris un arrêté pour que le dimanche suivant une semblable cérémonie ne s'accomplît pas.

Les considérants sur lesquels il a appuyé son arrêté ne ressemblent en aucune façon aux banalités mises en usage par ses collègues. Non, il ne craint point que la présence du Dieu de toute paix dans les rues de Saint-Maixent soit une cause de trouble et de scandale; il a des préoccupations beaucoup plus personnelles!

L'arrêté dit dans ses considérants que le clergé catholique de Saint-Maixent n'a prévenu le maire ni de l'heure ni de l'itinéraire de la procession du dimanche 30 mai, que cette procession est sortie accompagnée d'un corps de musique qui a joué sur la voie publique sans autorisation; qu'à l'occasion de cette manifestation extérieure du culte, l'issue de plusieurs rues a été fermée par des tentures; qu'enfin il est du devoir du maire de faire respecter les prérogatives de l'autorité municipale, de veiller à l'exécution de la loi et de prendre des mesures pour assurer le bon ordre et la libre circulation dans les rues de la ville.

Un gouvernement qui a de pareils maires à son service est véritablement un gouvernement fort... à plaindre.

A ce sujet, le *Mémorial des Deux-Sèvres* disait dans un de ses derniers numéros:

« M. Goguet, maire de Saint-Maixent, vient de prononcer, lui aussi, sa petite interdiction; mais il ne fait les choses qu'à demi. Il a laissé faire la procession de dimanche dernier, et il interdit celle de dimanche prochain. C'est le comble de la diplomatie municipale. On peut ainsi contenter ou plutôt mécontenter tout le monde.

M. Goguet motive son interdiction sur ce fait: qu'à l'occasion de la procession de dimanche, l'issue de plusieurs rues a été fermée par des tentures!

Décidément, M. Goguet n'aime pas les tentures et encore moins la liberté!

Un terrible accident est arrivé, jeudi, dans la tranchée du chemin de fer en construction de Montrouil-Bellay à Niort, à deux kilomètres environ de cette dernière ville.

Trois ouvriers ont été surpris par un éboulement. Malgré l'empressement pris pour leur porter secours, deux seulement ont été retirés vivants, mais fortement blessés. Le troisième n'était plus qu'un cadavre. Ce malheureux, qui habite le village de Chateaufort, laisse, dit-on, une veuve et cinq enfants.

Publications de mariage.

Claude-Joseph-Jules Jacoulet, vétérinaire militaire à l'École de cavalerie de Saumur, et Etienne-Ernestine Chevillat, de Gray (Haute-Saône).
Georges Richard, employé de commerce, de Saumur, et Anna-Victorine Morio, employée de commerce, de Vannes.
François Gaseau, domestique, et Adèle-Angélique Baudron, domestique, tous deux de Saumur.

Courses de Verrie-Saumur.

DIMANCHE 20 JUIN 1880.

L'hippodrome de Verrie est situé à 6 kilomètres de Saumur.

PROGRAMME.

PRIX DU CHATEAU DE MARSON (Course de haies. — Gentlemen. — Welter-Handicap). — Un objet d'art offert par M. Baillou de la Brosse, pour chevaux de chasse et de promenade domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course, et n'ayant pas, en 1880, pris part à une course publique autre que celles réservées aux chevaux de chasse. — Entrée: 20 fr., au second. — Distance: 1,800 mètres environ.

Engagements jusqu'au jeudi 10 juin, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

Les poids seront publiés le jeudi 17 juin.

PRIX DU CERCLE SAINT-HUBERT (Steeple-Chase. — A réclamer). — 1,000 fr. offerts par le Cercle Saint-Hubert, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée: 50 fr., au second. — Poids: 4 ans, 71 kil.; 5 ans et au-dessus, 78 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 3 kil. de décharge, et les gentlemen 3 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 8 juin, avant midi, chez M. Mérelle, 3, rue Royale, à Paris.

PRIX DU PARC (Course de haies. — Handicap). — 1,500 fr. pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il a été déclaré. Les entrées au second jusqu'à concurrence de 500 fr. Les jockeys courant contre des gentlemen prendront 3 kil. de surcharge. — Distance: 2,600 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 8 juin, avant midi, chez M. Mérelle, 3, rue Royale, à Paris.

Les poids seront publiés le jeudi 10 juin, à midi.

Les forfaits pourront être déclarés jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi.

PRIX DE VERRIE (Grand Steeple-Chase. — Handicap). — 2,000 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée: 150 fr.; forfait, 50 fr., s'il a été déclaré. La moitié des entrées au second. Tout gagnant de la journée prendra 5 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 4,000 mètres et 22 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 8 juin, avant midi, chez M. Mérelle, 3, rue Royale, à Paris.

Les poids seront publiés le jeudi 10 juin.

Déclaration de forfaits jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi.

PRIX DES VENEURS (Hunt and Military. — Steeple-Chase). — Un objet d'art pour hacks, poneys et chevaux d'armes, de chasse et de promenade de la région. (Les commissaires se réservent le droit d'accepter dans cette course ou de refuser les chevaux qu'ils jugeront convenables.) La tenue de chasse en habit rouge est de rigueur. — Poids commun: 75 kil. — Distance: 2,500 mètres environ.

Engagements jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

PRIX DU FAGOT (Course de haies. — Gentlemen). — Un objet d'art pour chevaux de chasse et de promenade engagés ou qualifiés pour le prix du Château de Marson (le gagnant excepté), montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné une course quelconque. — Entrée: 20 fr., au premier. — Poids libre. — Distance: 1,300 mètres environ.

Engagements jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

Administration.

Présidents honoraires: M. le colonel vicomte des Roys; M. le Sous-Préfet de Saumur.

Président: M. Emile Proust.

Vice-président: M. le commandant Piéti.

Secrétaire-trésorier: M. Georges Guinebert.

Commissaires: MM. de Semailons; d'Hédouville; de Naxos; de Vaulogé; Souriau, lieutenant d'artillerie; de Grailly, lieutenant de dragons; de Faily, sous-lieutenant.

Pour tous renseignements et pour les souscriptions, s'adresser à M. Guinebert, rue d'Alsace, 8, à Saumur.

Lundi 21 juin: **Tir aux Pigeons**. — A une heure: **GRAND PRIX DE VERRIE** (international). — Une bourse de 1,000 fr., ajoutée au produit d'une poule de 100 fr.

Mardi 22 juin: **Paper-Hunt**.

Faits divers.

LE DRAME DE LA BASSE-INDRE.

Les enfants des époux Lepetit étaient deux adorables petites filles, âgées, l'une de 5 ans, et l'autre de 3 ans. La semaine dernière, la femme Lepetit s'était absentée, pendant vingt minutes environ, pour aller chercher de l'eau à la Loire, et avait laissé la petite Alphonsine dans son lit et Marie assise sur une chaise.

Une odeur nauséabonde s'étant répandue dans le quartier, l'attention des voisins fut éveillée. Les sieurs Bonnier (Louis), ferblantier; Chouanet (Benjamin), boucher, et Luceau, voyant de la fumée sortir par les interstices de la porte des époux Lepetit, se précipitèrent aussitôt dans la chambre; ils virent le lit en flammes, et s'empressèrent d'organiser les secours.

Les deux pauvres petites filles apparaissaient alors dans un état déplorable; leurs vêtements, complètement brûlés, ne faisaient

qu'un corps avec les horribles brûlures de leurs membres.

On ne distinguait plus les traits des deux infortunés enfants, dont les figures carbonisées ne laissaient apparaître que la blancheur des yeux. Les chairs étaient dans un état indescriptible: pas un seul endroit de leur corps n'avait échappé à l'action du feu. C'était un spectacle véritablement navrant que celui de ces pauvres petits êtres qui, malgré leur état lamentable, conservaient encore assez de force pour raconter comment le feu avait éclaté.

La petite Marie raconta que, ayant pris des allumettes pour amuser sa sœur, elle en avait allumé quelques-unes; que le feu avait pris aux rideaux du lit qui étaient tombés enflammés sur Alphonsine, et que, voulant éteindre l'incendie, elle s'était vue elle-même environnée de flammes.

Cette enfant avait, en effet, la malheureuse manie de jouer avec des allumettes chimiques, et déjà, l'année dernière, peu s'en était fallu qu'un jour, en s'amusant ainsi, elle ne mit le feu à la maison.

Les pauvres enfants ont expiré au milieu des plus cruelles souffrances: la petite Alphonsine est morte à six heures, et Marie à huit heures du soir.

Le bonnet phrygien. — Voici l'origine du bonnet phrygien, emblème de Marianne.

En 1790, le régiment suisse dit de Château-Vieux, en garnison à Nancy, s'était révolté, avait arrêté les officiers et pillé la caisse militaire. Il fallut envoyer M. de Bouillé avec une force armée imposante pour réduire les révoltés. Une lutte des plus sanglantes s'engagea dans les rues de la ville; l'héroïque Desilles y trouva la mort. Les soldats de Château-Vieux, vaincus enfin, furent jugés et condamnés aux galères.

Au commencement de l'année 1792, Collet-d'Herbois demanda pour eux l'amnistie et l'obtint. La Commune de Paris ménagea à ces soldats rebelles, qu'elle représentait comme des victimes de la tyrannie royale, une entrée triomphale dans la ville.

Les soldats de Château-Vieux, qui étaient détenus au bagne de Brest, arrivèrent dans la capitale affublés du bonnet de forçat. Immédiatement la foule aveugle, qui voyait en eux des martyrs de la liberté, leur arracha ces bonnets et la populace s'en coiffa. Depuis lors, le bonnet rouge devint l'emblème vénéré des jacobins.

CONSEILS ET RECETTES.

Moyen d'éloigner les Taupes. — Il est un moyen de se préserver de la visite des taupes. J'avais vu ce moyen dans un journal, et j'avoue que je l'ai employé sans trop croire à son efficacité. Mais une expérience de trois années consécutives me force à penser qu'il n'est pas à dédaigner. Je le conseille donc avec une certaine confiance à mes confrères en horticulture. — Plantez dans votre jardin (selon son étendue) deux, trois ou quatre pieds de ricin, *ricinus communis*, et les taupes disparaîtront incontinent; vous aurez de plus une très-belle plante qui, aux expositions du midi, peut prendre des proportions magnifiques. *Un abonné.*

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 juin.

La fin de la semaine détermine toujours quelques réalisations. Elles paraissent être d'autant plus nombreuses aujourd'hui que la hausse a été plus rapide depuis le commencement du mois.

Ce retrait d'une partie de la petite spéculation n'affecte à aucun degré les cours qui demeurent permanents, soutenus par les achats au comptant; ainsi notre 5 0/0 se maintient fort au-dessus de 119 à 119,15.

Les fonds étrangers sont également fermes, bien que la cote de Berlin témoigne d'une certaine réaction.

Nos valeurs de crédit ont un marché suffisamment actif. Le Crédit Foncier oscille de 1,280 à 1,270. A ce prix, ce placement ressort à un taux de 3 0/0 à peine. Plus cette situation de crédit est élevée, plus il est regrettable de voir les obligations communales nouvelles atteintes d'une dépréciation de près de 20 francs. On éviterait sans doute aux porteurs un dommage semblable en réclamant l'inscription de ces titres à la cote officielle.

Voici les cours de quelques autres valeurs: Le Crédit Mobilier fait 702,50, la Banque Franco-Egyptienne 698,75. On traite le Crédit Lyonnais à 935, la Banque de Paris à 1,060; La Banque d'Escompte aux environs de 800, avec d'importants achats, et la Société Générale française de Crédit à 730. Ce dernier titre est justement recherché en raison du développement pris par les opérations sociales.

Les actions de la Banque de Dépôts et d'Amortissement, libérées de 250 francs, sont offertes au

prix net de 300 francs aux actionnaires de la Banque-Française et Italienne. Les intéressés profiteront, sans doute, de ce droit de préférence très-avantageux pour eux. — Les actions nouvelles de la Société Générale d'Assurances sont toujours l'objet de vives demandes.

Un bon placement.

Dans un précédent article, nous avons esquissé le rôle prépondérant que prennent les compagnies d'assurances par la sécurité qu'elles apportent à la conservation de la fortune publique. On se pénétre de plus en plus, en France, de la nécessité de s'assurer, moyennant une prime légère annuellement payée, de sorte que les opérations des compagnies d'assurances acquièrent un développement qui est cependant loin d'avoir atteint son apogée. Ce développement, d'ailleurs, suivra toujours une marche progressive, en raison même de l'accroissement de la richesse publique, qui augmente, dans des proportions analogues, le chiffre de la matière assurable. Le champ d'action est donc vaste pour ces compagnies et l'on doit surtout aujourd'hui rechercher les actions de celles qui ont à leur tête des hommes d'une honorabilité et d'une capacité incontestable, en même temps qu'elles ont traversé la période de fondation pour entrer dans la voie des produits. Nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur la Société générale d'assurances, 27, Avenue de l'Opéra, et sur l'augmentation de son capital social qui, de trois millions, a été porté à 10 millions par le vote unanime des actionnaires à leur assemblée générale du 24 décembre 1879.

Cette augmentation s'imposait par l'extension considérable qu'ont pris les affaires sociales par la création d'Agences nombreuses, tant en France qu'à l'étranger. Cette Société, après s'être progressivement augmentée comme Société mutuelle, avait déjà dû se transformer en Société anonyme sous le nom de *Société générale d'assurances*.

Nous trouvons à sa tête et dans son conseil d'administration: MM. le comte du Demaine, ancien maire d'Avignon, ancien député; le vicomte de Courcy; le comte Henry d'Arville, ancien diplomate; le vicomte de Poli, ancien préfet et ancien inspecteur général d'une des grandes Compagnies d'assurances; le vicomte Maggiolo, directeur de la *France Nouvelle*; M. Alphonse Amat, ancien secrétaire général des Alpes-Maritimes; M. Octave Noël, le savant économiste, et M. Baragnon, sénateur.

Ces noms nous dispensent d'insister sur la façon aussi intégrale qu'habile dont sont dirigés les intérêts de la Société. Les capitaux qui s'y trouveront associés sont ainsi certains d'en retirer des bénéfices très-rémunérateurs. Nous ne saurions donc trop engager nos lecteurs à considérer à tous les points de vue les actions de cette société comme un bon placement.

La vente de 14,000 actions au prix de 575 francs, dont il faut déduire 375 francs non appelés, nous paraît destinée à obtenir un véritable succès. La somme à verser pour chaque titre est d'ailleurs très-faible. Ainsi il suffira, en souscrivant une action de 500 francs, de verser 50 francs et les 150 francs suivants à des époques éloignées pour posséder une action de 500 francs dont le quart seul est appelé.

Les bonnes affaires faites par d'honnêtes gens sont présentées modestement et sans bruit, comme celui-ci. Il s'en suit qu'ils réussissent et enrichissent leurs actionnaires.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉE A. TETREL.

Jeudi 10 juin 1880.

Une seule représentation extraordinaire avec le concours de: M^{lle} ELISE DUGUÉRET, ex-artiste de l'Odéon; M. TETREL, du Châtelet; M^{lle} BEAUMONT et M. AUBRY, du Vaudeville; M^{lle} IMA DELAMARNE, des Folies-Dramatiques; MM. BIREMIS, CHAMBLY, VERNON, etc.

Grand succès du Gymnase.

LE FILS DE CORALIE

Comédie nouvelle en 4 actes, de M. Albert DELBIT. M^{lle} DUGUÉRET remplira le rôle de *Coralie*; M. TETREL celui de *Daniel*; M. AUBRY celui de *M. Louis de Montjoie*; M^{lle} BEAUMONT celui de *Edith*.

Le spectacle commencera par:

Un Tyran domestique

Comédie en 1 acte.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

MUSÉE DES FAMILLES

41, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris: 7 fr. Départements: 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE JUIN 1880.

Voyages et Fantaisies. — Mémoires d'un mandarin, par E. Muller.
Récits historiques. — Le Serment de la Veuve, par Raoul de Navey.
La Science en famille. — Les habitants du vin, par E. M.
Nouvelles. — Page et perroquet, par Étienne Marcel.
Chronique. — Histoire du mois — Salon, par A. de Villeneuve.
Illustrations. — Ting-Hai. — Le docteur Lao-Tsang. — L'enfant perdu. — La leçon, intérieur d'une pagode chinoise. — Le serment de Begga. — Une rencontre inattendue. — La maison hantée. — L'honneur de la famille. — La fête chez M. d'Armenonville. — Chez la duchesse de Bourgogne. — Les Palanquins.
Mercur de France. — Théâtres. — Bibliographie.

